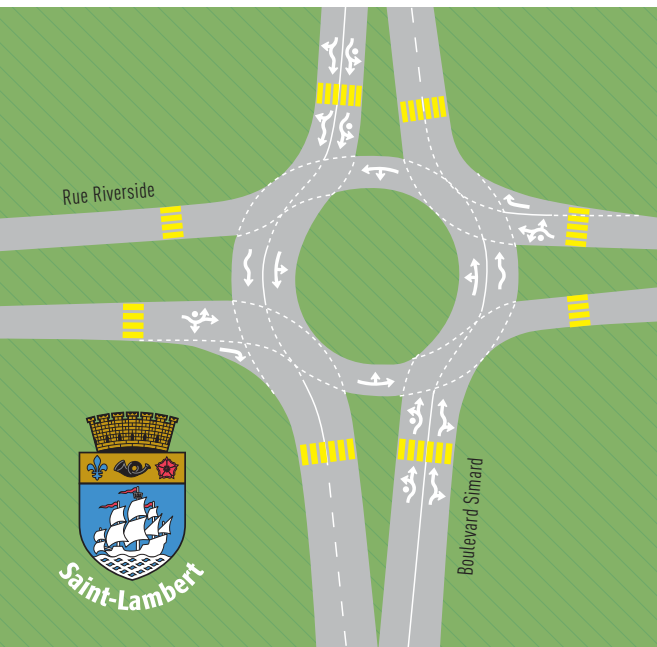


UN PREMIER CARREFOUR GIRATOIRE À SAINT-LAMBERT

En décembre prochain, le carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside sera ouvert à la circulation. Voici quelques règles qui vous permettront d'y circuler en toute sécurité.



Apprenez comment l'utiliser!

1

RALENTISSEZ

À l'approche du carrefour, diminuez votre vitesse pour y entrer de façon sécuritaire.



2

CHOISISSEZ LA BONNE VOIE

Choisissez la voie correspondant à la manœuvre que vous désirez exécuter et conservez-la jusqu'à la sortie.



3

CÉDEZ LE PASSAGE

Avant d'entrer dans le carrefour giratoire, vous devez d'abord céder le passage aux piétons et aux cyclistes et, par la suite, aux véhicules déjà engagés dans le carrefour.



Il se peut que vous ayez à arrêter complètement votre véhicule en attendant une ouverture suffisante pour vous engager.



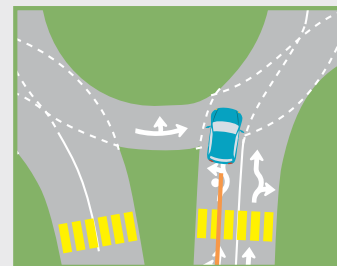
CYCLISTES ET PIÉTONS

Le carrefour giratoire a été conçu en intégrant des traverses dédiées aux piétons et aux cyclistes. Des caméras à détection automatique activeront des panneaux lumineux pour prévenir les automobilistes de votre présence aux traverses. Pour votre sécurité, nous vous demandons donc de les utiliser en tout temps.

4

ENTREZ DANS LE CARREFOUR

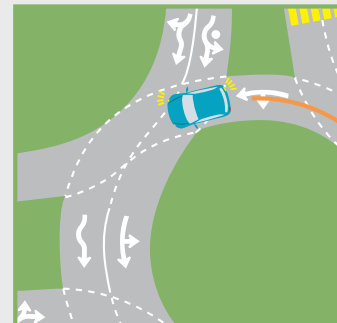
Engagez-vous de façon sécuritaire dans la voie que vous avez choisie en fonction de votre destination.



5

SIGNELEZ VOS INTENTIONS DE SORTIE

À l'approche de votre sortie, utilisez votre clignotant droit pour signaler votre intention. Ne vous arrêtez jamais dans le carrefour, sauf pour éviter une collision.



6

SORTEZ DU CARREFOUR

Empruntez la sortie en cédant le passage aux piétons et aux cyclistes, si nécessaire.

